



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

décentralisation

Question écrite n° 16495

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la lutte contre la précarité et l'exclusion sur les propositions exprimées par la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS) concernant la politique du logement dans le cadre du projet de décentralisation. Indiquant que la politique du logement fait partie des domaines de compétences qui pourraient faire l'objet d'une décentralisation, la FNARS souhaite que celle-ci aille vers une simplification et une mise en cohérence des différents dispositifs (plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées, programme local d'habitat, chartes intercommunales du logement...) et qu'elle repose sur un cadre législatif et réglementaire garantissant le droit au logement pour tous de façon équitable sur l'ensemble du territoire, notamment pour les plus défavorisés. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet. - Question transmise à M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

Texte de la réponse

Le Gouvernement partage complètement le souhait exprimé par l'honorable parlementaire de donner à la politique du logement une efficacité renforcée dans le cadre des mesures de décentralisation. Parmi ces mesures, la fusion des fonds d'aide aux impayés locatifs (les fonds de solidarité pour le logement) et des fonds d'aide aux impayés d'eau, d'énergie et de téléphone, et la décentralisation du fonds unique qui en résultera sont prévues par le projet de loi sur la décentralisation. Le futur fonds unique sera donc un outil financier à la disposition des collectivités locales pour le logement des personnes et familles défavorisées. Il est envisagé, par ailleurs, comme le souhaite la FNARS, de simplifier et de mettre en cohérence les différents dispositifs qui contribuent au droit au logement dans le cadre du projet de loi « habitat pour tous » en cours de préparation. Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer a exprimé en diverses occasions aux associations nationales d'insertion par le logement son soutien pour l'ensemble de leurs interventions et la volonté du Gouvernement que l'État reste garant d'une intervention équitable des dispositifs décentralisés en matière de logement sur l'ensemble du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16495

Rubrique : État

Ministère interrogé : précarité et exclusion

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 2003, page 2866

Réponse publiée le : 25 août 2003, page 6669